

2016-7167 2017-03-03

PLANTVAX[®] TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

GARANTIE :

Oxycarboxine :99 %

NO. D'HOMOLOGATION 18114

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET :
25 Kg

Arysta LifeScience Canada Inc.
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4

**No de tél. d'urgence, 24 h sur 24h :
(866) 744-3060**

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement dans la fabrication d'un produit homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

1. Pour usage externe seulement.
2. Éviter de respirer la poussière et le brouillard de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec les yeux.
4. Éviter tout contact avec la peau.
5. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux.
6. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs ou les ruisseaux.
7. Entreposer le **PLANTVAX TECH** dans un endroit sec.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un , médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NOTE AUX MÉDECINS : Il n'existe aucun antidote spécifique. En cas de convulsions, le DIAZEPAM est un anticonvulsivant de choix. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

Les formulateurs canadiens de ce produit devraient éliminer la quantité de matière active inutilisée et le récipient conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.